

882^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 15 janvier 2019 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absence

Éric Pinard

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-01-15-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé
APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-01-15-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 880^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc
APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le procès-verbal de la 880^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-01-15-03
PROCÈS-VERBAL DE LA 881^E SÉANCE
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le procès-verbal de la 881^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-01-15-04
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE les comptes payés et prélèvements en décembre 2018, qui s'élèvent à 174 454,15 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 décembre 2018, qui s'élèvent à 329 166,05 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de décembre 2018, qui s'élèvent à 202 159,54 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-01-15-05
RÈGLEMENT NUMÉRO 369-2019 CONCERNANT LE FONDS DE
ROULEMENT – ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami dispose d'un fonds de roulement de 500 000 \$ à la suite de l'adoption en janvier 2007 du règlement numéro 299-2007 et que celui-ci a été financé par le surplus accumulé de la municipalité;

ATTENDU QUE le budget 2019 des activités financières de la Ville de Matagami est de 5 631 693 \$;

ATTENDU QUE le montant maximum du fonds de roulement peut maintenant atteindre 20 % des crédits du budget courant de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'augmenter le montant du fonds de roulement à 1 000 000 \$ dans l'optique de disposer des deniers nécessaires pour l'exercice de ses compétences, notamment pour le renouvellement et l'acquisition de ses immobilisations;

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été donné par le conseiller Louis Gagnon à la séance ordinaire du conseil le 11 décembre 2018 (résolution numéro 2018-12-11-28);

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 11 décembre 2018 (résolution numéro 2018-12-11-29).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE le règlement numéro 369-2019 « Concernant le fonds de roulement », lequel fixe le montant du fonds à 1 000 000 \$, soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-01-15-06

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

1, RUE ROW – LOT 1-219-20 – MONSIEUR JONATHAN HUDON

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Jonathan Hudon, propriétaire, a déposé une demande de dérogation mineure adressée au conseil municipal relativement à l'immeuble situé au 1, rue Row, lot 1-219-25;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 347-2015, le conseil peut accorder des dérogations mineures au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2.3.5 du règlement numéro 347-2015, le comité consultatif d'urbanisme a étudié ladite demande lors de sa séance du 10 décembre 2018;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de cette demande (recommandation 2018-12-10-01);

ATTENDU QUE le greffier a fait publier dans l'hebdomadaire Le Citoyen, en date du 2 janvier 2019, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la présente séance, ainsi que la nature et les effets de ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil et suite à l'invitation faite par le maire, aux personnes présentes dans l'assistance, aucune personne ne s'est fait entendre sur l'objet de ladite demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Jonathan Hudon, pour la propriété sise au 1, rue Row, lot 1-219-25, à savoir :
 - fixer la marge de recul avant du bâtiment principal, qui donne sur la rue Monviel, à 5,45 mètres au lieu de 6 mètres;
 - fixer la marge latérale du bâtiment principal à 1,91 mètre au lieu de 2 mètres;
 - fixer la marge de dégagement entre le bâtiment principal et le garage à 1,1 mètre au lieu de 2 mètres;

Le tout tel que précisé dans le Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-01-15-07

MADAME AUDREY SASSEVILLE

PÉRIODE PROBATOIRE – APPROBATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE madame Audrey Sasseville occupe le poste d'agente de développement à la vie communautaire depuis le 4 juillet 2018;

ATTENDU QUE madame Sasseville a su démontrer de l'initiative et de l'intérêt d'acquérir de nouvelles connaissances;

ATTENDU QU'à la conclusion de la période d'essai édictée au contrat de travail, madame Audrey Sasseville a démontré les aptitudes nécessaires pour œuvrer au sein de l'environnement de la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général, recommande le maintien du contrat de travail de madame Sasseville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le maintien du contrat de travail intervenu en mai dernier entre madame Audrey Sasseville et la Ville de Matagami, suite à la recommandation déposée par le directeur général, monsieur Pierre Deslauriers, et ce, en date du 11 janvier 2019.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-01-15-08

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION – COTISATION 2019**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE la Ville de Matagami renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2019, en y incluant l'adhésion au Carrefour du capital humain;
- ET D'AUTORISER le paiement de 5 061,93 \$, taxes en sus, pour la cotisation 2019 de l'Union des municipalités du Québec et celle du Carrefour du capital humain.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-01-15-09

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MATAGAMI
AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU l'entente de développement culturel à intervenir entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Matagami pour l'année 2019.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE DEMANDER au ministère de la Culture et des Communications du Québec de conclure une entente de développement culturel pour l'année 2019 où la Ville de Matagami s'engage à investir une somme équivalente à celle du ministère;
- ET QUE monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, soit par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout document officiel concernant l'entente de développement culturel à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour l'année 2019.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-01-15-10

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES

PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE – APPROBATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le protocole d'entente à intervenir entre l'Administration régionale Baie-James et la Ville de Matagami, lequel prévoit notamment les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité, pour les projets « Immigration et nouveaux arrivants »;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le protocole d'entente à intervenir entre les parties, et tout autre document.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-01-15-11

REVITALISATION DES FAÇADES COMMERCIALES

PROGRAMME CONJOINT AVEC LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU

DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DE MATAGAMI

ADOPTION ET NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami, en collaboration avec la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Matagami, souhaite renouveler le programme de revitalisation des façades commerciales pour les années 2019 et 2020;

ATTENDU QUE ce programme de revitalisation des façades commerciales vise à améliorer la qualité du cadre bâti et à stimuler la revitalisation de certains secteurs commerciaux de la ville;

ATTENDU QUE l'objectif à long terme dudit programme est d'assurer la pérennité commerciale du territoire;

ATTENDU QUE ledit programme prévoit une participation financière maximale de 35 000 \$ pour la Ville, laquelle est équivalente à celle de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Matagami;

ATTENDU QUE la Ville peut adopter un tel programme d'aide en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'ADOPTER le Programme de revitalisation des façades commerciale de Matagami, tel que recommandé par monsieur Daniel Cliche, directeur du développement économique, dans sa note de service datée du 11 janvier 2019;
- QUE la Ville de Matagami assume la contribution financière prévue au programme, le cas échéant;
- ET DE NOMMER monsieur le conseiller Louis Gagnon, conseiller municipal, et monsieur Daniel Cliche, directeur du développement économique, comme représentants de la Ville de Matagami pour siéger au comité d'analyse dudit programme.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-01-15-12

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

**POSTES DE MONITEUR EN CHEF AUX TERRAINS DE JEUX, ANIMATEUR
DES TERRAINS DE JEUX, PRÉPOSÉS AUX ESPACES VERTS**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière pour les postes de moniteur en chef aux terrains de jeux, animateur des terrains de jeux et préposés aux espaces verts dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019 auprès d'Emploi et Développement social Canada;
- D'AUTORISER la contribution financière nécessaire de la Ville de Matagami pour assurer la portion de financement de l'organisme demandeur;
- ET D'AUTORISER monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et trésorier et/ou madame Julie Tremblay, trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-01-15-13
COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR
LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018
ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'ADOPTER le rapport annuel d'activités déposé par la Sûreté du Québec pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-01-15-14
SNC-LAVALIN STAVIBEL INC.
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
REPLACEMENT DES POMPES À LA STATION DE POMPAGE DE LA
RUE DES TREMBLES – MANDAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU la recommandation du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, à déposer une demande de certificat auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ., chapitre Q-2) dans le cadre du projet de remplacement des pompes à la station de pompage de la rue des Trembles, appartenant à la Ville de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE la Ville de Matagami mandate la firme SNC-Lavalin Stavibel inc. pour présenter et transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques une demande de certificat d'autorisation pour le remplacement des pompes à la station de pompage de la rue des Trembles;
- ET QUE la Ville de Matagami s'engage à utiliser et à entretenir ses installations conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-01-15-15

REPLACEMENT DES POMPES À LA STATION DE POMPAGE DE LA RUE DES TREMBLES – ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES TRAVAUX ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MATAGAMI

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE la Ville de Matagami s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une attestation de conformité des travaux signée par un ingénieur de SNC-Lavalin Stavibel inc., monsieur Sylvain Dussault, lorsque ceux-ci seront complétés, et autorise ledit représentant à délivrer cette attestation, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-01-15-16

**DÉVELOPPEMENT MATAGAMI INC.
CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- DE VERSER une contribution financière de 17 000 \$ à Développement Matagami inc. pour supporter les opérations, et ce, tel qu'il est prévu au poste 02-622-00-991 du budget 2019.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-01-15-17

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Selon la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, dépose le registre public des déclarations des membres du conseil pour l'année 2018, pour lequel aucune déclaration n'a été reçue.

2019-01-15-18

CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

a) *Ministère de la Sécurité publique*

- i) Aide financière accordée aux municipalités pour les services de police de la Sûreté du Québec – Lettre du 18 décembre 2018

b) *Société de développement de la Baie-James*

- i) Collaboration dans le cadre du développement du transport sur la route de la Baie-James – Lettre du 18 décembre 2018

2. AUTRES

a) *Administration régionale Baie-James*

- i) Résolution n° ARBJCAEX-2018-11-29-02 – Maintien des contrats électriques pour la continuité de projets économiques

b) *Fédération des Villages-relais du Québec*

- i) Bulletin – Décembre 2018

2019-01-15-19

SERVICE DES LOISIRS

RAPPORT MENSUEL – DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-01-15-20
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-01-15-21
SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-01-15-22
SERVICES TECHNIQUES
RAPPORT MENSUEL – DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-01-15-23
PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2019-01-15-24
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– DE LEVER la séance à 19 h 55.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER